



## **PROJET PEDAGOGIQUE**

**Instituts et Ecoles de Formation en Santé  
du  
CHR Metz-Thionville et CH Briey**



**Projet pédagogique 2020/2021**

**IFAS CHR Site de Thionville**

# SOMMAIRE

<b>I. ORGANIGRAMME DE L'IFAS (INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS).....</b>	<b>5</b>
1. L'équipe de Direction.....	5
2. L'équipe pédagogique de l'IFAS.....	5
3. Les collaborateurs formateurs de l'IFAS.....	5
4. Le secrétariat de l'IFAS.....	5
5. L'établissement d'accueil.....	5
<b>II. CADRE REGLEMENTAIRE.....</b>	<b>6</b>
1. Cadre législatif professionnel.....	6
2. Le Plan de Reprise d'Activité : PRA.....	6
<b>III. DEFINITION DU METIER.....</b>	<b>7</b>
<b>IV. LA FORMATION.....</b>	<b>8</b>
1. Conception des formateurs sur la finalité de la formation.....	8
2. La place des apprenants.....	9
3. La place du formateur.....	9
4. La place des professionnels.....	9
4.1 Partenariat formateurs permanents et formateurs de terrain (maîtres de stage – tuteurs – professionnels de proximité.....	10
4.2 Partenariat formateurs – intervenants extérieurs.....	10
5. Conception de la formation.....	11
5.1 L'identité professionnelle en rapport avec les compétences spécifiques de l'aide-soignant.....	11
5.2 La place du stage.....	11
<b>V. PROGRAMME DE LA FORMATION.....</b>	<b>12</b>
1. Compétence de l'aide-soignant.....	12
2. Objectifs de la formation.....	12
<b>VI. PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....</b>	<b>13</b>
1. Progression.....	13
2. Initiatives.....	13
3. Individualisation.....	13
<b>VII. ORGANISATION PEDAGOGIQUE (CURSUS COMPLET).....</b>	<b>14</b>
1. L'enseignement théorique.....	14
1.1 Les métasyllabus.....	14
1.2 Les syllabus.....	15
2. Les stages.....	16
2.1 Les affectations de stage.....	16
2.2 Les outils à la disposition des élèves.....	16
<b>VIII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR L'APPLICATION DU PROGRAMME.....</b>	<b>17</b>
1. L'enseignement théorique.....	17
1.1 Les cours théoriques.....	17
1.2 Travaux dirigés.....	17
1.3 Travaux pratiques.....	17
1.4 Le suivi pédagogique individuel.....	17
1.5 Suivi pédagogique collectif.....	18
1.6 Le rôle du cadre de santé référent de suivi pédagogique.....	18
1.7 Le rôle du référent de stage.....	18
2. L'enseignement clinique en stage.....	19
2.1 Les objectifs de stage.....	19
2.2 Le stage dans une structure optionnelle.....	19

2.3	Le maître de stage .....	19
3.	Evaluations au cours de la formation .....	19
3.1	Epreuves « écrites » .....	20
3.2	Epreuve « orale » .....	20
3.3	Epreuves « pratiques » .....	20
4.	Mises en situation professionnelle (M.S.P.) .....	20
5.	Evaluation des stages cliniques .....	21
6.	Epreuves de certification .....	21
<b>IX.</b>	<b>ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION SUIVIE PARTIELLEMENT .....</b>	<b>22</b>
1.	Les unités de formation .....	22
2.	Cursus partiel .....	22
2.1	Conditions d'accès .....	22
2.2	Les unités de formation pour les élèves en cursus partiel ou VAE hors apprentissage .....	23
2.3	Les évaluations en stage pour les élèves en cursus partiel de formation .....	24
3.	VAE .....	24
4.	La voie de l'apprentissage .....	24
4.1	Conditions d'accès et statut de l'apprenti .....	24
4.2	L'enseignement théorique et clinique pour les apprentis : MCAD / DAES – BAC SAPAT – BAC ASSP25 .....	25
4.3	Les évaluations pour les élèves en apprentissage .....	25
<b>X.</b>	<b>QUELQUES REPERES ... ..</b>	<b>27</b>
1.	Salle informatique .....	27
2.	Le secrétariat dans les locaux de l'IFAS .....	27
3.	La communication interne .....	27
4.	Restauration .....	27
<b>XI.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>28</b>
	<i>Annexe 0 : PRA : Plan de Reprise d'Activité .....</i>	<i>29</i>
	<i>Annexe 1 : Organigramme IFSI / IFAS CHR Metz Thionville - site de Thionville .....</i>	<i>29</i>
	<i>Annexe 2 : Lettre d'engagement relatif à la politique qualité .....</i>	<i>30</i>
	<i>Annexe 3 : Cartographie Démarche Qualité .....</i>	<i>33</i>
	<i>Annexe 4 : Le suivi pédagogique .....</i>	<i>33</i>
	<i>Annexe 5 : L'accompagnement de stage .....</i>	<i>35</i>
	<i>Annexe 6 : L'activité du maintien du lien social : « Animation auprès de personnes âgées » .....</i>	<i>36</i>
	<i>Annexe 7 : Fiche récapitulative des modes d'évaluation des modules .....</i>	<i>37</i>
	<i>Annexe 8 : Cadrage programmatique de l'année de formation 2020-2021 .....</i>	<i>38</i>
	<i>Annexe 9 : Cadres programmatiques des élèves en formation complète, par apprentissage bac ASSP, MCAD / DEAVS VAE et partiels DEAMP Promotion 2020-2021 .....</i>	<i>39</i>

## INTRODUCTION

Le fonctionnement des établissements de formation en santé du CHR Metz Thionville et CH Briey est affecté par le niveau pandémique qui amoindrit sa capacité à accueillir ses personnels et ses apprenants dans les locaux.

La crise sanitaire liée à la pandémie COVID 19 de mars 2020 nous impose pour la rentrée 2020 d'exposer à la fois le cadre sanitaire et les modalités d'accompagnement mises en place.

La pandémie limite le fonctionnement des services environnants autant que les activités pédagogiques, ce qui accroît la nécessité de réguler la présence physique des apprenants et du public dans nos locaux.

Dans ce contexte, des Plans de Reprise d'Activité (PRA) ont été mis en œuvre à compter du 22 juin 2020 pour l'ensemble des écoles en santé du CHR Metz Thionville et CH Briey. Le PRA décrit l'ensemble des mesures transitoires à mettre en œuvre permettant de protéger la santé et la sécurité du personnel et des apprenants qui seront présents au sein des établissements de formation pour conduire les opérations essentielles aux activités pédagogiques.

Le projet pédagogique 2020/2021 prend en compte ces contraintes et est susceptible de réajustements en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Les mesures mises en place sont valables pour le premier semestre 2020/2021. Les modalités de déploiement du second semestre seront fixées au plus tard fin novembre 2020.

Pour la préparation de la rentrée, les règles applicables sont celles qui s'appuient sur :

- Le cadre réglementaire national et notamment les 5 mesures fondamentales suivantes :
  - Maintien de la distanciation physique
  - Application des gestes barrières
  - Limitation du brassage des apprenants
  - Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel
  - Formation, information et communication auprès des agents et des usagers.
- Le Plan de Reprise d'Activité (cf : chapitre II : Cadre réglementaire)
- Le Règlement Intérieur de l'IFAS qui sera exposé par l'équipe pédagogique, lu et signé par chaque EAS.

## I. ORGANIGRAMME DE L'IFAS (INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS)

L'organigramme de l'équipe de Thionville est présenté en annexe 1.

### 1. L'équipe de Direction.

Madame Marie-Christine SCHONS                      Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Ecoles et Instituts de Formation des Professions de Santé du CHR METZ THIONVILLE et CH de Briey

Madame Corinne MEYER                                  Cadre de Santé, Adjoint à la Direction

### 2. L'équipe pédagogique de l'IFAS

Madame Laurence CAVALIERI                      Cadre de Santé Formatrice chargée de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'IFAS, des enseignements et du suivi pédagogique.  
l.cavalieri@chr-metz-thionville.fr

Madame Judith KLODZINSKI                      Cadre de Santé Formatrice chargée de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'IFAS, des enseignements et du suivi pédagogique.  
j.klodzinski@chr-metz-thionville.fr

### 3. Les collaborateurs formateurs de l'IFSI

Cadres de santé formateurs

M. BADURAUX Loïc  
Mme BAILLY Agnès  
Mme DANGEVILLE Anne  
Mme DE MARCO Rose  
Mme GARCIA Teresa  
Mme GLOAGUEN Sylvie  
Mme HUMBERT Michèle  
Mme MENICI Laurence  
Mme SCHMITT Fabienne  
Mme SFALCIN Géraldine  
Mme STAHL Sandrine  
Mme WRONSKI Frédérique

### 4. Le secrétariat de l'IFAS

Mme CLOIX Sandra

### 5. L'établissement d'accueil

CHR METZ THIONVILLE  
Site de Thionville  
Hôpital Bel Air

La formation assurée par l'équipe pédagogique a pour finalité de former des **professionnels compétents** dans la prise en soins des personnes soignées, au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans les différents lieux de vie, que ce soit en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

Le dispositif de formation proposé à l'IFAS permet la transmission d'une culture soignante. Il s'inscrit dans un courant humaniste et s'appuie sur des valeurs humaines retenues par l'équipe.

## II. CADRE REGLEMENTAIRE

### 1. Cadre législatif professionnel

La formation est assurée conformément à la réglementation est dans le respect du Code de la Santé Publique :

- Arrêté du 22 octobre 2005 modifié, relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant ;
- Arrêté du 25 janvier 2005, relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant ;
- Article R4311 – 4, concernant l'exercice professionnel ;
- Décret du 31 août 2000 de la Fonction Publique Hospitalière relatif à l'appartenance à un groupe professionnel : le corps des aides-soignants (es) regroupe les aides-soignants (es), auxiliaires de puériculture.

### 2. Le Plan de Reprise d'Activité : PRA

- Les activités pédagogiques sont organisées dans le respect des gestes barrière et consignes nationales.
- Pour pouvoir respecter l'éloignement physique et temporel, les salles sont dédiées selon les emplois du temps.
- L'entrée se fait par le bâtiment principal, la sortie par le secrétariat côté arrière salle 2B.
- L'occupation des salles à la journée est privilégiée. La mobilité des enseignants est préconisée plutôt que celle des apprenants.
- Les sens de circulation dans les couloirs et les distances de sécurité sont indiqués par un fléchage au sol.
- Les apprenants ne doivent pas stationner dans les couloirs mais doivent rejoindre dès leur arrivée leur salle de cours.
- Les files d'attente en entrée de salle doivent respecter les règles de distanciation
- Un affichage sur chaque salle permet de repérer la capacité d'accueil.
- Les apprenants et toute personne extérieure s'équipent à titre personnel de masques.
- Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans les bâtiments, dans tous les espaces -publics : les lieux de circulation, les salles de cours.
- A l'entrée de chaque salle un flacon de solution hydroalcoolique est mis à disposition. Une friction est obligatoire lors de toute entrée ou sortie de salle.
- Pour limiter les mouvements d'apprenants, il est préconisé de prendre la pause des interours dans les salles ; les boissons, cigarettes et encas sont consommés exclusivement à l'extérieur du bâtiment.
- Les salles doivent être aérées régulièrement 15 minutes toutes les trois heures minimums
- L'organisation pédagogique nécessite de se restaurer au self de l'hôpital.
- Les locaux et surfaces sont désinfectés par une équipe de nettoyage entre chaque changement de groupe sur une même salle c'est-à-dire deux fois par jour, à la pause méridienne et en fin de journée.
- Les espaces de détente sont interdits d'accès pour les apprenants.
- L'accueil des publics extérieurs reste interdit jusqu'à nouvel ordre, sauf lorsque cela est nécessaire pour la tenue de jurys et de soutenance ou encore instance.
- Les sorties pédagogiques sont autorisées dès lors qu'elles respectent les règles sanitaires en vigueur.
- Le non- respect des consignes sanitaires expose à une expulsion immédiate de la salle de cours jusqu'au terme de l'enseignement ou de l'épreuve concernée sans faire l'objet de rappel à l'ordre. Après l'expulsion de la salle, l'usager est vu par le directeur ou l'adjoint à la direction en vue d'une sanction disciplinaire.

### III. DEFINITION DU METIER

*La définition du métier de l'aide-soignant présentée dans le référentiel de formation : « Arrêté du 22 octobre 2005 relatif au Diplôme professionnel d'Aide-Soignant modifié par l'Arrêté du 8 février 2007 » stipule :*

*« L'Aide-Soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311 – 3 à R.4311 – 5 du code de la santé publique.*

*Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.*

*Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité. »*

## IV. LA FORMATION

La formation repose sur le développement de compétences techniques et relationnelles essentielles pour une pratique soignante de qualité. Elle a pour finalité de former des professionnels ayant acquis l'ensemble de compétences soignantes requises afin de répondre aux besoins de santé individualisés des personnes ou groupe de personnes.

Un projet ne peut se concevoir sans avoir identifié les valeurs partagées par l'équipe pédagogique. Elles représentent notre système de référence.

**La formation se fonde sur une politique qualité, définie par une lettre d'engagement qualité, présentée en annexe 2. Une cartographie de la démarche est présentée en annexe 3.**

La formation s'appuie sur un socle commun de valeurs portées par l'équipe pédagogique et la Direction. Nos valeurs se fondent sur le respect.

Le terme « respect » trouve son origine dans le mot latin « respectus » qui signifie « attention » ou « considération ». Le choix de convoquer cette valeur renvoie à notre conception de l'humain. « Respecter autrui c'est lui reconnaître tout simplement la même humanité, la même valeur qu'à soi-même ».<sup>1</sup>

Faire du respect une valeur partagée et véhiculée par chaque membre des équipes nous engage à adopter une posture empreinte d'empathie, d'intégrité et d'authenticité. Mobiliser cette valeur au quotidien dans nos relations aux apprenants, aux professionnels, aux équipes, au public, c'est choisir de s'appuyer sur les valeurs fondamentales telles que la confiance, la tolérance, l'ouverture d'esprit, l'esprit d'équipe et l'honnêteté.

L'honnêteté est une qualité humaine qui consiste à se comporter et à s'exprimer avec sincérité et cohérence, en respectant les valeurs de justice et de vérité. Cette valeur se vérifie dans nos postures, dans nos modes de communication.

Elle se décline sous divers aspects : la politesse, la propreté, la ponctualité, le respect des biens et des espaces collectifs...

L'équipe pédagogique se fixe aussi pour objectif de développer la rigueur professionnelle et le sens des responsabilités des étudiants et élèves, qualités indissociables du profil professionnel attendu, afin que ces derniers soient capables de répondre de leurs actes et prendre des décisions assumées.

Il s'agit ainsi de guider l'élève vers l'engagement professionnel, l'autonomie professionnelle, c'est-à-dire développer chez lui la capacité à s'autogérer dans un cadre institutionnel défini, à agir avec indépendance dans son champ de compétences, tout en discernant les règles sociales et professionnelles.

Faire nôtres ces valeurs, c'est prendre le pari de créer les conditions favorables au travail en équipe, à l'apprentissage et aux relations interpersonnelles constructives et intelligentes.

### 1. Conception des formateurs sur la finalité de la formation

Le professionnel doit exercer le métier d'aide-soignant, tel qu'il est explicité dans le référentiel de formation et d'activités, défini par la profession. C'est pourquoi, il doit être :

- Une personne **responsable** qui exerce son activité dans le cadre du rôle propre de l'IDE et sous sa responsabilité, l'aide-soignant détient, au regard de ses compétences et de sa formation aux soins préventifs, curatifs ou palliatifs, une marge d'initiatives et de créativité en tenant compte des règles fixées afin de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.
- Ceci implique, dans le champ d'activités, qu'elle agisse avec compétence.
- Selon Guy LE BOTERF, on reconnaît qu'une personne sait « *agir avec compétence* » si elle :
  - Sait combiner et mobiliser un ensemble de ressources pertinentes (connaissances, savoir-faire, qualités, réseaux de ressources, ...)
  - Pour gérer un ensemble de situations professionnelles, chacune d'entre elles étant définie par une activité clé à laquelle sont associées des exigences professionnelles (ou critères de réalisation de l'activité)
  - Afin de produire des résultats (services, produits) satisfaisants à certains critères de performance pour un destinataire (clients, usagers, patients, ...)<sup>2</sup>

<sup>1</sup> « Osez-vous faire respecter ! » Dr Stéphane Clerget et Bernadette Costa- Prades, 2010, Ed Albin Michel, page 30

<sup>2</sup> LE BOTERF Guy, Construire les compétences individuelles et collectives, Editions d'Organisation, 2004



- Michel VIAL fait un lien entre les termes « compétent » et « réflexif ». « Un professionnel compétent c'est celui qui sait poser les bonnes questions concernant sa propre pratique. On dit aujourd'hui un praticien « réflexif », autrement dit, un sujet qui auto évalue en permanence sa pratique, sans l'arrêter, au cours de l'acte lui-même, en continu, qui s'oriente dans le faisable à partir des possibles identifiés : les valeurs professionnelles »<sup>3</sup>
- Etre responsable, c'est prendre conscience de devoir répondre de la conséquence de ses actes. C'est aussi prendre conscience de ses propres limites.

A ce stade, il est important de clarifier la place de l'apprenant, du formateur et des professionnels dans le processus de formation et du principe de l'alternance.

## **2. La place des apprenants**

Notre projet pédagogique prend en compte la nécessité d'individualiser le parcours des élèves, personnes singulières entrant dans un dispositif de professionnalisation.

Nous posons que, chaque élève est riche d'un vécu et pour certains, d'un vécu professionnel. Aussi est-il capable :

- de progrès et d'évolution ;
- d'engagement et de motivation (il est curieux, ouvert sur son environnement) ;
- de se servir de ses expériences pour faciliter son apprentissage.

Tous ces éléments participent à l'individualisation du parcours afin que, de façon singulière, chaque élève :

- progresse et évolue à son rythme ;
- comprenne la nécessité de s'engager dans la formation et trouve ses sources de motivation ;
- utilise le savoir expérientiel contributif au développement des compétences.

Cette réflexion nous amène à considérer l'institut de formation comme lieu de développement individuel mais aussi comme lieu de développement au sein d'un collectif. En effet, l'élève, doit prendre en compte la place du groupe dans sa formation comme facteur favorisant le développement du professionnel en devenir.

## **3. La place du formateur**

Il s'agit pour les formateurs de :

- recentrer la formation sur le cœur du métier ;
- prendre le travail réel comme objet de réflexion, comme interface entre le lieu de la production et le lieu d'acquisition des savoirs ;
- mobiliser les expériences pour développer les savoirs intégratifs chez l'élève : de la théorie à la pratique, de la pratique à la théorie et entre théorie et pratique ;
- diversifier les modes de formation, d'apprentissage et d'accès au savoir ;
- former les élèves à la pratique réflexive ;
- introduire la dimension éthique.

## **4. La place des professionnels**

Sous le terme « professionnels », nous regroupons tous les acteurs qui participent à la formation des apprenants. Ces acteurs deviennent donc partenaires.

Le partenariat implique :

- d'apprendre à se connaître ;
- de se trouver une philosophie commune ;
- de repérer les complémentarités et utiliser les compétences de chacun au service de la formation ;
- d'être dans une dynamique de progrès.

Le partenariat n'est pas inné mais se construit. Il s'agit alors de réfléchir en équipe pédagogique à la manière dont il peut prendre forme.

---

<sup>3</sup> VIAL Michel, Travailler les valeurs professionnelles ou comment se professionnaliser, Soins cadres, n°53, Février 2005.

#### 4.1 Partenariat formateurs permanents et formateurs de terrain (maîtres de stage – tuteurs – professionnels de proximité)

Selon l'annexe 1 de l'Arrêté du 22 octobre 2005<sup>4</sup>, les stages cliniques sont organisés par les instituts de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extrahospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel paramédical ou un travailleur social.

Cet encadrement est assuré par du personnel diplômé appelé « tuteur », qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction et par des professionnels de proximité. Il est responsable de l'encadrement pédagogique en stage. Il assure l'évaluation des compétences acquises. Il est recommandé que le tuteur puisse bénéficier d'une formation spécifique.

Dans la structure d'accueil, le « maître de stage » est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'élève sur le stage. Il accueille et intègre l'élève et assure le suivi de sa formation. Il collabore avec l'équipe pédagogique de l'institut, à l'établissement d'un projet de tutorat à l'intention de l'élève. Les professionnels de proximité assurent le suivi et la formation de l'élève.

Les formateurs de l'IFSI et de l'IFAS sont référents de stage. Ils instaurent une fluidité de la communication entre partenaires de l'IFAS et les lieux d'exercice professionnel.

Ils assurent la coordination avec l'établissement d'accueil, accompagnent les équipes dans l'utilisation des référentiels de compétences et le suivi des outils de formation.

En fonction de la répartition des stages, ils contribuent à la formation clinique des apprenants et à l'analyse de leur pratique. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés pour réguler les difficultés éventuelles. Ils participent à la formation clinique des apprenants. Ils favorisent le questionnement entre le travail prescrit et le travail réel.

L'encadrement clinique a également sa place en tant que dispositif favorisant le partenariat entre les professionnels participant à la formation des apprenants grâce à la complémentarité des rôles.

#### 4.2 Partenariat formateurs – intervenants extérieurs

Les instituts de formation sont responsables de la progression pédagogique de l'élève dans le cadre du projet pédagogique. A ce titre les formateurs ont une obligation de moyens, les élèves une obligation de résultats.

Les enseignements des huit modules de formation sont dispensés par les formateurs et des intervenants extérieurs. Pour ces derniers sont privilégiés, le recrutement de professionnels exerçant dans le secteur sanitaire ou social.

Les cadres de santé formateurs permanents de l'IFAS sont référents des enseignements pour faciliter les échanges entre pairs et avec les partenaires intervenants extérieurs de la formation.

La construction de partenariats avec tous les acteurs de la formation a pour ambition de faire vivre l'alternance. Pour favoriser sa pérennité, ces partenariats nécessitent :

- des temps de rencontres formels ou informels. Dans ce cadre, des temps d'échanges ont été programmés pour présenter le projet pédagogique incluant l'harmonisation des stages sur la coordination des Ecoles en santé du CHR Metz Thionville et du CH de Briey, des échanges ont eu lieu avec les tuteurs ou responsables de stage, avec la direction des soins, avec les IFSI partenaires pour les stages,
- la mise en commun d'outils : la grille d'évaluation des épreuves d'admission du concours DEAS a été travaillée dans cette logique,
- le partage des expériences,
- le partage des ressources,
- la prise en compte des attentes mutuelles par le biais d'évaluations des pratiques.

---

<sup>4</sup> Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

## 5. Conception de la formation

Selon l'arrêté de formation relatif au diplôme d'aide-soignant du 22 octobre 2005 modifié, la formation est construite par **alternance** entre des temps de formation en institut et des temps de formation sur des lieux où sont réalisées des activités de soins.

Les élèves doivent construire leurs savoirs à l'aide d'une démarche personnelle et active d'appropriation de ses savoirs et en interaction avec leur environnement.

L'alternance est un concept pédagogique qui tend à rapprocher les situations de travail et les situations d'apprentissage. C'est un axe fort de la formation. Ce processus impose de la part de l'élève, une réflexivité sur ses pratiques et ses apprentissages, l'accompagnement pouvant être réalisé par tous les partenaires de la formation.

La formation s'appuie sur la théorie d'apprentissage du socioconstructivisme (pédagogie centrée sur l'apprenant). Le courant socioconstructiviste guide la construction des formations. C'est une théorie dans laquelle l'équipe pédagogique trouve une résonance. En effet, nous nous accordons à penser que le savoir est ce qui fait sens pour l'individu « et que chacun donne un sens particulier à ce qu'il apprend. En modifiant ses représentations, le sujet élargi sa compréhension du monde. Apprendre devient alors synonyme de comprendre »<sup>5</sup>. De même, l'organisation des formations vise à relier les connaissances entre elles, structurant ainsi les savoirs entre eux.

L'apprenant est au cœur de l'alternance et celle-ci ne prend sens pour lui que par rapport aux apprentissages qu'elle lui permet de développer. L'alternance se trouve également dans la diversité des intervenants, des terrains de stage, des méthodes et outils pédagogiques.

Notre réflexion a conduit l'équipe à définir sa conception de l'alternance : processus de construction professionnelle et personnelle (posture, sens, valeurs, compétences). A partir d'une confrontation, l'élève développe son professionnalisme et sa capacité à agir en situation.

### 5.1 L'identité professionnelle en rapport avec les compétences spécifiques de l'aide-soignant

Notre conception de la formation peut donc se résumer à « *développer des compétences en construisant une identité professionnelle et en instaurant une interrogation régulière et éthique sur la pratique et sur la relation pédagogique, elle permet l'élaboration du processus de professionnalisation de l'étudiant, à condition qu'on lui en laisse l'autonomie, qu'il en prenne l'initiative, voire les risques, et qu'il en assume la responsabilité* ». <sup>6</sup>

Chaque élève aide-soignant(e) doit avoir une connaissance précise de son champ de compétences. Il développe au cours de la formation des compétences en construisant son identité professionnelle. Le formateur suscite chez le futur professionnel une interrogation régulière et éthique sur sa pratique et sur la relation pédagogique. C'est ce questionnement permanent au long de la formation qui contribue à l'élaboration du processus de professionnalisation de l'élève aide-soignant. Il en assume l'étendue, ses limites et la responsabilité.

Au cours de la formation, des liens sont établis avec l'éthique professionnelle, le droit et la déontologie. Les méthodes utilisées permettent l'observation, la réflexion et le développement de l'analyse critique. L'accent est également mis sur l'importance du travail en équipe et avec les autres professionnels de la santé.

### 5.2 La place du stage

Le stage est le lieu d'intégration des connaissances acquises en IFAS. L'élève va pouvoir établir des liens entre l'enseignement théorique et les situations de soins auprès de personnes malades et / ou dépendantes.

C'est au sein de l'équipe de soins que l'élève participe, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, à des soins selon les besoins de la personne.

Les stages cliniques constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extrahospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel paramédical ou un travailleur social.

Cet encadrement est assuré par du personnel diplômé, qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction. Il est recommandé que le tuteur puisse bénéficier d'une formation spécifique.

Chaque stage fait l'objet d'un projet de tutorat établi entre l'équipe pédagogique de l'institut et le responsable de l'encadrement de l'élève dans la structure d'accueil. Il définit, à partir des ressources éducatives de la structure et

---

<sup>5</sup> Martine FOURNIER, Comment savoir ?, Sciences humaines N°98, Octobre 1999

<sup>6</sup> Marie-Thérèse WEBER, Soins N°734, avril 2009

du niveau de formation de l'élève, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'encadrement, et les critères d'évaluation.

Dans les services de soins, l'élève bénéficie de l'encadrement assuré par les tuteurs de stage : infirmiers et aides-soignants et acquiert une expérience en participant à l'activité soignante. Il apprend à travailler en équipe pluridisciplinaire.

Pendant ce stage des bilans sont proposés pour permettre un réajustement si besoin et une progression dans l'évolution de l'acquisition des compétences.

## V. PROGRAMME DE LA FORMATION

La durée de la formation est de 10 mois dont 3 trois semaines de congés.

Le programme de formation comprend 1435 heures d'enseignements théoriques et de stage.

### 1. Compétence de l'aide-soignant

Le projet de formation est construit à partir des compétences exposées dans le référentiel de formation (Arrêté du 22/10/2005, relatif au référentiel de formation, document remis à chaque élève).

L'équipe pédagogique a identifié deux types de compétences :

- Les compétences spécifiques AS, cœur de métier :
  - accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie (module 1),
  - utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes (module 4),
  - établir une communication adaptée à la personne et à son entourage (module 5),
  - utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (module 6),
  - rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins (module 7)
  - organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle (module 8).

### 2. Objectifs de la formation

- Participer à l'identification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'être humain, aux différentes étapes de sa vie
- Collaborer à l'organisation des soins d'une personne ou d'un groupe de personnes en favorisant, dans la mesure du possible, la participation de celles-ci dans toutes les activités quotidiennes
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à la réalisation des soins en collaboration avec l'infirmier
- Participer à l'accueil de la personne et de son entourage
- Favoriser la dimension relationnelle auprès de la personne soignée et de sa famille. Cette relation doit prendre en considération les habitudes de vie du patient, ses valeurs et son environnement, tout en respectant sa personnalité et sa dignité
- Situer son action au sein d'une équipe de travail
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités
- Transmettre ses observations par oral et par écrit
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

## VI. PRINCIPES PEDAGOGIQUES

### 1. Progression

L'équipe pédagogique est responsable des **moyens à mettre en place afin d'accompagner la progression pédagogique** de l'élève. Elle répond aux exigences du référentiel de formation. Elle applique les directives régionales de la DRDJSCS et s'appuie sur les recommandations du **GERACFAS** (Groupement d'Etudes, de Recherche et d'Actions pour la Formation Aide-Soignante) qui regroupe des Instituts de Formations des aides-soignants indépendants ou intégrés à un IFSI.

### 2. Initiatives

Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez l'élève en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant un exercice professionnel responsable.

Un projet institutionnel est mis en place par l'équipe pédagogique : « activité de découverte et mise en place d'activités de stimulation, maintien du lien social : un exercice d'animation auprès de personnes âgées est organisé en groupe restreint en EHPAD » (module 1) (annexe 3).

- TP de simulation du vieillissement et du handicap avec du matériel de simulation (kit de vieillissement et kit visuel).
- Initiation au toucher-massage dans la relation soignant-soigné (manière de communiquer, d'entrer en relation par le biais du langage non verbal et de créer une relation de confiance), éveil sensoriel et tactile auprès d'adultes, prise de conscience du toucher dans les soins (module 5).
- Approche théorique de la bienveillance et du concept d'humanité (module 5).
- Initiation au développement personnel (sophrologie et auto hypnose) (module 5).
- Intervention du groupe OMEGA, dans le cadre de la gestion de l'agressivité et des conflits (module 5).
- Visite d'une structure équipée d'un « Snoezelen » permettant de découvrir d'autres moyens de stimulation des cinq sens auprès des adultes handicapés ou des personnes âgées dans un milieu porteur et sécurisé qui est organisée en demi promotion (module 5).
- Approche théorique et pratique de « la récupération espacée » selon la méthode Montessori dans le cadre de la prise en soins de patients atteints de la maladie d'Alzheimer (module 3).
- Intervention d'un coordinateur de la CARM EST dans le cadre de la formation des aidants naturels, informations concernant le métier d'assistante de soins en gérontologie et géronto-technologie avec Robot Parot (module 5).
- Une journée au service des transports patients (TIPS) est organisée pendant un des stages sur le site de Bel Air pour chaque élève individuellement.
- Organisation avec les partenaires Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) et la Banque Française Mutualiste (BFM) d'une journée « village prévention » dans le cadre de la santé publique avec des stands thématiques.
- Participation active éventuelle à une action de santé publique « manifestation course / marche La Thionilloise »
- Initiation au langage des signes afin de sensibiliser les élèves à l'accueil du public sourd et aux métiers en relation avec la surdité.
- Rencontre avec une socio-esthéticienne : les bienfaits de l'esthétique auprès des personnes atteintes de cancer pour l'image de soi dans le cadre des soins de support.
- Rencontre avec l'infirmière de l'association AMODEMACES pour la prévention des cancers.
- L'équipe est ouverte à toutes propositions permettant d'optimiser l'acquisition des compétences attendues pour l'exercice du métier : possibilité de participation à des manifestations hors IFAS.

### 3. Individualisation

Chaque élève bénéficie d'un **suivi pédagogique individuel** où son parcours personnel et professionnel est pris en compte. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

## VII. ORGANISATION PEDAGOGIQUE (CURSUS COMPLET)

L'équipe pédagogique est garante de l'application de l'Arrêté du 22 octobre 2005. Elle organise la formation théorique à l'Institut ainsi que les stages. Elle est chargée, sous couvert de la Directrice, de l'organisation des épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant à partir du référentiel de formation.

Ce référentiel comprend **8 modules** d'enseignement en IFAS et **6 stages** cliniques dont le contenu est défini à partir des 8 unités de compétences du Diplôme d'Etat. Chaque compétence est constituée d'un ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisées pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1435 heures d'enseignement théorique et clinique en IFAS et en stage. La formation débute le **01 septembre 2020**.

**La présence à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

La formation est dispensée sur la base de 35 heures par semaine.

Les élèves bénéficient de 3 semaines de congés :

- HIVER du vendredi 18/12/2020 au soir au lundi 04/01/2021 au matin
  - PRINTEMPS du vendredi 23/04/2021 au soir au lundi 03/05/2021 au matin
- Voir cadrage programmatique (annexes 8 et 9)

Quel que soit la modalité d'enseignement présentiel, à distance ou hybride, les supports de cours sont mis à disposition sur le site des écoles de façon systématique dans le cas où une situation de confinement serait imposée.

Les plannings horaires font état des cours réalisés en présentiel et à distance via une plateforme dédiée.

### 1. L'enseignement théorique

#### 1.1 Les métasyllabus

En début de chaque semestre, chaque CSF référent de module réalise les métasyllabus des modules concernés .

Ces métasyllabus sont conformes au référentiel de formation.

Ils font l'objet d'un document archivé dans la base documentaire de la Coordination et porté à la connaissance des apprenants sur le site des instituts de formation en santé : accessibles 24h/24.

L'objectif est d'abord descriptif mais aussi et surtout source d'autonomisation des apprenants. En effet, la consultation des métasyllabus tout au long du semestre permet aux apprenants d'être informés et d'avoir une lecture complète du déploiement pédagogique du module

Les métasyllabus ont pour objet de présenter :

- Les attendus réglementaires (Volume d'heures alloué par typologie de cours)
- Les objectifs d'apprentissage
- Le synopsis
- Les contenus enseignés : titre / nombre d'heures /modalités pédagogiques/ nom des intervenants
- Les modalités d'évaluation

Afin d'aller encore plus loin dans la présentation des contenus, chaque cours du métasyllabus est décliné en syllabus.

## 1.2 Les syllabus

Le syllabus est une présentation préalable du cours, de ses contenus, de sa logique et des résultats escomptés. Il reprend toutes les informations nécessaires aux apprenants :

- Les attendus réglementaires
- Les objectifs d'apprentissage
- Le synopsis
- Le plan du cours
- Les documents associés
- La bibliographie

En ce sens, il est un document à la disposition des apprenants, dont le rôle est essentiel pour impliquer les apprenants dans l'enseignement, en leur permettant de connaître les objectifs en termes d'apprentissage et le mode d'emploi du cours. Outil d'explication globale de l'enseignement, il permet d'en saisir les enjeux. Son existence et sa qualité contribuent au niveau d'enseignement dispensé.

Le syllabus est aussi un outil à destination des CSF et /ou des intervenants extérieurs : En effet, y sont ainsi déclinés les intentions et les moyens pédagogiques permettant d'assurer une cohérence pédagogique et une équité de moyens pour les apprenants

Dans une logique de contractualisation entre le formateur et les apprenants, le syllabus est présenté en début de chaque cours.

### **La présence aux cours, aux travaux pratiques, aux travaux dirigés est obligatoire.**

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des 8 compétences du diplôme.

Module 1	140 h	Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
Module 2	70 h	L'état clinique d'une personne
Module 3	175 h	Les soins
Module 4	35 h	Ergonomie
Module 5	70 h	Relation - communication
Module 6	35 h	Hygiène des locaux hospitaliers
Module 7	35 h	Transmission des informations
Module 8	35 h	Organisation du travail

Les modules sont organisés de façon à faciliter l'intégration des élèves dans le cadre d'un cursus partiel.

Les enseignements dispensés s'orientent vers l'utilisation de pédagogies actives, innovantes, favorisant la réflexion, le raisonnement, et la participation afin de développer la réflexivité dans une posture d'apprentissage où l'élève est acteur de sa formation.

Voir fiche récapitulative des modes d'évaluation (annexe 7)

## 2. Les stages

Les stages d'une durée de 24 semaines, soit 840 heures, constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils sont au nombre de 6, de 140 heures chacun, soit 4 semaines, réalisés sur une base de 35 heures / semaine.

Ces stages s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extrahospitaliers au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical ou un travailleur social.

L'encadrement doit être assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction.

### 2.1 Les affectations de stage

Elles sont effectuées par les CSF coordinateurs des stages pour l'année de formation en lien avec les 5 typologies de stages prévues par la réglementation. Cette affectation tient compte :

- Des possibilités offertes
- D'une individualisation du parcours
- Des objectifs d'acquisition des compétences
- De l'avis du référent de suivi pédagogique
- Du projet professionnel de l'élève concernant le stage optionnel

### 2.2 Les outils à la disposition des élèves

- Les livrets d'accueil et fiches de stage
- Le portfolio
- Le livret d'apprentissage pour les apprentis

Les élèves prennent contact avec le cadre de santé ou le responsable du stage afin de se faire connaître et déterminer les horaires de la première semaine.

Ils s'adaptent aux horaires de travail de la structure d'accueil et peuvent être amenés à effectuer un weekend par période de stage.

**La répartition des stages par discipline est déterminée par le programme.**

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales, ou médico-sociales :

Service de court séjour : médecine	140h
Service de court séjour : chirurgie	140h
Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées	140h
Service de santé mentale ou service de psychiatrie	140h
Service extrahospitaliers	140h
Structure optionnelle	140h

NB : Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour **personnes âgées** est **obligatoire**.



## VIII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR L'APPLICATION DU PROGRAMME

### 1. L'enseignement théorique

#### 1.1 Les cours théoriques

L'ensemble des enseignements est dispensé par des formateurs experts dans l'exercice de leur profession. Ils illustrent les cours de situations emblématiques. Ceci va permettre à l'élève/étudiant d'intégrer les savoirs. Le formateur attend de l'élève/étudiant qu'il participe, écoute activement, et prenne des notes. Les échanges sont les bienvenus. Différents supports pédagogiques peuvent être utilisés : power point, photocopies, vidéos...

#### 1.2 Travaux dirigés

Ils consistent à effectuer des recherches en groupe, à approfondir des connaissances, et à faire des liens entre la théorie et une situation clinique. Ils permettent de développer l'intelligence collective par l'écoute, tolérance, négociation et collaboration

#### 1.3 Travaux pratiques

Des travaux pratiques sont effectués à l'IFAS et en service hospitalier par les formateurs permanents. Une participation active des élèves est souhaitée dans tous les enseignements. Certains TP sont réalisés sous forme de simulation avec des mannequins connectés ou du matériel de simulation spécifique.

#### 1.4 Le suivi pédagogique individuel

Le formateur responsable pédagogique est une personne ressource qui accompagne et guide l'élève au cours de sa formation. Il permet au référent pédagogique d'accompagner l'élève de manière personnalisée et progressive tout au long de la construction de ses compétences et de son processus de professionnalisation. (Annexe 4)

##### Finalité du suivi pédagogique

Il permet à l'élève de se construire une identité professionnelle.

C'est un moment privilégié d'échange entre l'élève et le formateur.

Il permet au formateur de repérer les ressources, les zones de progrès et de déterminer avec l'élève des propositions de réajustements.

Le formateur prend en compte les points forts et les difficultés éventuelles, afin de déterminer des objectifs de progression et d'adapter les moyens pédagogiques aux besoins de l'élève.

##### Organisation des entretiens

Des rendez-vous individualisés d'une durée de 45 minutes environ par élève sont planifiés hors temps de stage.

La supervision pédagogique sera assurée par l'Adjoint à la Direction, chargée de la coordination pédagogique.

Le suivi pédagogique est aussi réalisé en lien avec les référents de stage afin d'accompagner l'élève dans sa progression grâce à leurs concours.

Il a pour objectif d'aider chaque élève à repérer ses points forts et faibles afin d'évoluer dans la formation.

Il est également réalisé au cours de temps de régulation avec la promotion en facilitant la prise de parole par des élèves.

Le suivi pédagogique est individuel et / ou collectif.

- Deux entretiens individuels sont organisés pour chaque élève.
- Le formateur assure le suivi des validations des compétences, des résultats des mises en situation professionnelle et des évaluations écrites
- Le formateur responsable effectue un contrôle rigoureux des absences et des récupérations.
- L'élève dispose d'un livret de suivi pédagogique individuel.
- En cas de difficultés pédagogiques, l'élève bénéficiera d'un contrat pédagogique afin de l'aider à progresser.

## Organisation des groupes

Deux référents pédagogiques accompagnent chacune des demi-promotions d'élèves. La constitution des groupes est faite par ordre alphabétique. Mme CAVALIERI et Mme KLODZINSKI gèrent chacune une demi-promotion. Les temps de rencontres pédagogiques sont organisés sur deux périodes de stages, un sur chaque semestre (le premier au début du premier stage et le deuxième au début du troisième stage).

### Les outils du suivi pédagogique

- Le logiciel BL Scolarité®
- Ce logiciel permet la traçabilité, l'archivage et l'édition de documents. La fiche de l'élève doit faire l'objet d'autant de créations d'« événements » que nécessaire. Tout cadre de santé formateur est habilité à cette création. Seul le référent pédagogique est habilité à traiter ses informations. Le référent est également dépositaire du dossier pédagogique de l'élève. Le formateur y notifie toutes les données et informations concernant chaque élève.
- Le livret de suivi individualisé
- Un guide d'entretien est construit à partir d'un support papier permettant la conduite et le suivi des entretiens (livret de suivi individualisé). Ce livret est géré par le CSF de suivi pédagogique en partenariat avec l'EAS.
- Le contrat pédagogique s'il y a lieu :
  - est établi à la demande du CSF, en concertation avec l'Adjoint à la Direction en cas de difficulté pédagogique et imposé à l'élève, et devient un engagement réciproque.
  - clarifie les objectifs d'apprentissage,
  - permet de faciliter la prise de conscience des difficultés de l'apprenant,
  - garantit les moyens qui seront proposés à l'élève afin d'atteindre ses objectifs.

### 1.5 Suivi pédagogique collectif

Le suivi pédagogique en groupe place les élèves dans une situation leur donnant la possibilité :

- de participer plus activement à leur formation
- d'expérimenter la vie et le travail de groupe
- d'exprimer leurs appréhensions et leurs difficultés rencontrées en stage
- de partager et analyser des expériences professionnelles enrichissantes
- de se conforter dans l'acquisition de ses compétences et de ses connaissances.

### 1.6 Le rôle du cadre de santé référent de suivi pédagogique

Le cadre de santé formateur est responsable du suivi :

- du processus de professionnalisation de l'apprenant
- des acquisitions dans le domaine théorique
- des acquisitions dans le domaine des compétences

Il travaille en étroite collaboration avec le CSF référent d'affectation en stage afin d'adapter le mieux possible et au plus près des besoins de l'apprenant son parcours de formation.

Il assure le suivi du contrat pédagogique.

### 1.7 Le rôle du référent de stage

Le CSF référent de stage accompagne les élèves dans le cadre d'un projet de soins formatif et les évalue lors des MSP normatives.

## 2. L'enseignement clinique en stage

Le stage tient une place importante dans la formation (annexe 5).

L'équipe pédagogique propose des séances de préparation et d'exploitation de stage.

Elles consistent à :

- échanger sur le déroulement du stage (vécu, accueil en stage, bilan de mi- stage formalisé, présence d'un tuteur)
- analyser des situations vécues par les stagiaires
- faire le point sur les compétences acquises
- aider les élèves à préparer des objectifs de stage en lien avec les modules enseignés et les compétences à acquérir

### 2.1 Les objectifs de stage

Ils sont définis par les formateurs et/ou négociés avec les professionnels responsables d'encadrement.

L'équipe pédagogique met à la disposition des élèves un guide de stage, outil de suivi de la formation, ainsi qu'un classeur intitulé « fiches d'identification de stage » dont le but est de leur faire découvrir les services et leurs spécificités.

### 2.2 Le stage dans une structure optionnelle

Il est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique, sous réserve des résultats des MSP (modules 1 et 3). Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

NB : les élèves habitant hors de Thionville ont la possibilité d'effectuer un des six stages près de leur domicile.

### 2.3 Le maître de stage

Il est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'élève en stage, et :

- accueille et intègre l'élève
- apporte toutes les informations nécessaires sur le lieu de stage
- s'assure de la qualité de l'encadrement
- prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction
- intervient dans la négociation des objectifs de stage
- réalise l'évaluation des compétences avec les professionnels de proximité

L'encadrement en stage est confié au personnel diplômé du service.

Les élèves effectuent des activités relevant du champ de compétences aide-soignant.

## 3. Evaluations au cours de la formation

Ces évaluations sanctionnent l'année de formation et conduisent à la délivrance du diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS) **sous réserve de validation de chaque unité de formation** (cf Arrêté du 22/10/2005).

Les modalités d'évaluation et de validation sont spécifiques à chaque unité de formation.

Les modalités d'évaluation et de validation sont spécifiques à chaque unité de formation. Les épreuves de validation sont échelonnées tout au long de la formation et affichées à l'IFAS.

Selon l'évolution de la crise sanitaire ces évaluations peuvent être organisées à distance via une plateforme dédiée.

A la demande de la DRDJSCS, aucune note ne sera communiquée à l'élève. Ce qui laisse le droit au jury final de l'appréciation de l'ensemble des notes, et la possibilité d'augmenter ou de baisser une note. Les résultats seront affichés sous forme de validation ou non validation (voir annexes 7 - 8 et 9).

**L'équipe pédagogique assure une préparation à toutes ces épreuves d'évaluation.**

### 3.1 Epreuves « écrites »

Elles sont anonymes et au nombre de six pour les modules : 1 – 2 – 5 – 6 – 7 – 8.

L'affichage des résultats « validés – non validés » se fait sous les numéros d'anonymat.

Les modalités d'évaluation :

- questions à réponses ouvertes et courtes
- questions à réponses rédactionnelles
- questions à choix multiples
- cas cliniques
- productions écrites

L'équipe pédagogique prépare l'élève aux épreuves en réalisant différents exercices.

### 3.2 Epreuve « orale »

Réalisation d'un travail écrit relatif à une situation relationnelle vécue en stage suivi d'une argumentation orale (module 5).

### 3.3 Epreuves « pratiques »

- **Ergonomie** : préparation, réalisation de gestes techniques sous forme de travaux pratiques enseignés par une ergothérapeute dans le cadre du module 4 (voir annexe 11).
- **AFGSU** : la validation du module 3 comporte l'obligation d'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2. La formation est effectuée au sein de l'IFAS par un formateur habilité en F.G.S.U. sous contrôle du C.E.S.U. 57.

## 4. Mises en situation professionnelle (M.S.P.)

- Une MSP pour le module 1
- Une MSP pour le module 3

Elles consistent en la participation à la prise en soins d'une personne dans la réalisation d'**une ou plusieurs activité(s)** de la vie quotidienne ou de **un ou plusieurs soin(s)** selon l'affectation de stage.

- Evaluations  
Elles sont évaluées par **deux** examinateurs :
  - Un infirmier formateur permanent dans l'IFAS.
  - Un infirmier ou un cadre de santé ou une sage – femme ou un éducateur de jeunes enfants ou un éducateur spécialisé ou un aide-soignant.
  - La durée de chaque MSP est comprise entre 30 minutes et 1 heure 30.
  - Elles se déroulent dans des structures où l'élève est en stage depuis au moins 5 jours.

#### MSP module 1

- Notée sur 20 points dont :
  - 8 points pour la participation à la démarche de soins
  - 12 points pour la réalisation du ou des soins
- Planifiée sur le stage N° 2, N° 3
- Participe à la validation du module 1 en complément des épreuves écrites.

#### MSP module 3

- Notée sur 30 points dont :
  - 10 points pour la participation à la démarche de soins
  - 20 points pour la réalisation des soins
- Planifiée sur le stage N°4, N°5
- Participe à la validation du module 3 en complément de la FGSU.

Un encadrement en stage sera organisé pour chaque élève pour travailler un projet de soins. De plus, l'élève est encouragé à réaliser un projet de soins au cours de chaque stage ou pendant ses périodes chez l'employeur pour les cursus partiels ; la correction est assurée par un formateur ou un soignant.

## **5. Evaluation des stages cliniques**

Chaque stage doit permettre d'évaluer les 8 compétences telles que définies dans le référentiel de compétences (annexe V de l'Arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant).

L'évaluation est assurée à chaque stage par les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève. Chaque compétence est évaluée à partir de critères spécifiques définis dans la fiche d'évaluation (article II de l'Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant).

Au terme des six stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque compétence.

Chaque compétence est validée si la note obtenue est au moins égale à la moyenne.

## **6. Epreuves de certification**

L'élève qui ne remplit pas les conditions de validation des modules d'enseignement bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation.

En cas de non validation après les épreuves de rattrapage, l'élève dispose d'un délai de cinq ans pour valider le ou les modules auxquels il a échoué après avis du jury final dans l'IFAS de son choix sous réserve d'être accepté par la Direction du dit IFAS.

En fin de formation, l'ensemble des notes est transmis, à la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale). Seul ce jury final est souverain.

Sont déclarés reçus au DEAS par le jury final, les élèves ayant validé :

- L'ensemble des compétences évaluées en stage liées à l'exercice du métier
- L'ensemble des modules d'enseignement.

## IX. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION SUIVIE PARTIELLEMENT

Le diplôme peut s'acquérir par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation correspondant à une formation complémentaire en fonction du mode d'accès au diplôme.

Lorsque le cursus est réalisé partiellement, la formation s'effectue par unité de formation (annexe 9).

### 1. Les unités de formation

Unités de formation	Modules de formation	Compétences	Stages cliniques	Heures / unité
Unité 1	Module 1 : 4 semaines	Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de degré d'autonomie	4 semaines	280 h
Unité 2	Module 2 : 2 semaines	Apprécier l'état clinique d'une personne	4 semaines	210 h
Unité 3	Module 3 : 5 semaines	Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne	8 semaines	455 h
Unité 4	Module 4 : 1 semaine	Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes	2 semaines	105 h
Unité 5	Module 5 : 2 semaines	Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage	4 semaines	210 h
Unité 6	Module 6 : 1 semaine	Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux	2 semaines	105 h
Unité 7	Module 7 : 1 semaine	Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins	Pas de stage	35 h
Unité 8	Module 8 : 1 semaine	Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle	Pas de stage	35 h
TOTAL	17 semaines		24 semaines	1435 h

### 2. Cursus partiel

#### 2.1 Conditions d'accès

Arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant modifié par l'Arrêté du 27 mai 2014

- Article 18 :

- « Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'**auxiliaire de puériculture** qui souhaitent obtenir le DEAS sont dispensées des unités de formation **2 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8** ainsi que des épreuves de sélection prévues à l'article 5 du présent Arrêté. Elles doivent suivre les unités de formation **1 et 3**. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès des personnes âgées ».

- « Les personnes titulaires du **diplôme d'ambulancier** ou du **certificat de capacité d'ambulancier** sont dispensées des unités de formation **2 – 4 – 5 – 7** ainsi que des épreuves de sélection prévues à l'article 5 du présent Arrêté. Elles doivent suivre les unités de formation **1 – 3 – 6 – 8**. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

- Article 19 :

- « Les personnes titulaires du **diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile** qui souhaitent obtenir le DEAS sont dispensées des unités de formation **1 – 4 – 5 – 7** ainsi que des épreuves de sélection prévues à l'article 5 du présent Arrêté. Elles doivent suivre les unités de formation **2 – 3 – 6 – 8**. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile. Dans le cadre de l'unité de formation 3, 4 semaines de stage minimum se déroulent dans un établissement de santé, en unité de court séjour. Le stage de l'unité 6 se déroule dans un établissement de santé. Un stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève ».
- « Les personnes titulaires du diplôme d'Etat **d'aide médico – psychologique** sont dispensées des unités de formation **1 – 4 – 5 – 7 – 8** ainsi que des épreuves de sélection prévues à l'article 5 du présent Arrêté. Elles doivent suivre les unités de formation **2 – 3 – 6**. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile. Dans le cadre de l'unité de formation 3, 4 semaines de stage minimum se déroulent dans un établissement de santé. Un stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève ».
- « Les personnes titulaires du titre professionnel **d'assistant de vie aux familles** qui souhaitent obtenir le DEAS sont dispensées des unités de formation **1 – 4 – 5** ainsi que des épreuves de sélection prévues à l'article 5 du présent Arrêté. Elles doivent suivre les unités de formation **2 – 3 – 6 – 7 – 8**. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile. Dans le cadre de l'unité de formation 3, 4 semaines de stage minimum se déroulent dans un établissement de santé, en unité de court séjour. Le stage de l'unité 6 se déroule dans un établissement de santé. Un stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève ».
- « Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel « **accompagnement, soins, services à la personne** » sont dispensées des modules de formation **1 – 4 – 6 – 7 – 8**. Elles doivent suivre les modules de formations **2 – 3 – 5** et effectuer 12 semaines de stage pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum, deux stages se déroulent dans un établissement de santé, dont un en unité de court séjour ».
- « Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel « **service aux personnes et aux territoires** » sont dispensées des modules de formation **1 – 4 – 7 – 8**. Elles doivent suivre les modules de formation **2 – 3 – 5 – 6** et effectuer 14 semaines de stage pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum, deux stages se déroulent dans un établissement de santé, dont un en unité de court séjour ».

## 2.2 Les unités de formation pour les élèves en cursus partiel ou VAE hors apprentissage

Chaque unité de formation se décline par son module d'enseignement théorique, par ses objectifs de formation et la compétence attendue évaluée au cours des stages (annexe 1 du référentiel de formation du diplôme professionnel d'aide-soignant). Cf tableau ci-contre.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition de la compétence.

Chaque unité correspond à un module d'enseignement théorique et, pour six modules sur huit, un stage clinique lui est rattaché.

Sur décision de la Région Grand Est, chaque élève bénéficie de 105 heures de formation supplémentaires : 35 heures destinées à un temps d'adaptation et 70 heures d'individualisation du parcours d'évolution professionnelle.

### 2.3 Les évaluations en stage pour les élèves en cursus partiel de formation

Les stages pratiques sont à réaliser dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales en fonction de la réglementation et du projet pédagogique.

Les modalités d'évaluations en stage sont les mêmes que pour les élèves en cursus complet.

Chaque stage correspond à un module de formation. Le candidat est évalué sur son niveau d'acquisition pour la compétence visée, à partir des critères définis pour chaque compétence dans l'annexe II du présent Arrêté.

L'unité de compétences est validée si le candidat obtient une note au moins égale à la moyenne.

## 3. VAE

Arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Dans le cadre de l'obtention du diplôme par la voie de la VAE, les candidats doivent suivre les unités de formations non validées.

Dans ce cadre, la formation s'effectue par unité de formation.

Sur décision de la Région Grand Est, chaque élève bénéficie de 105 heures de formation supplémentaires : 35 heures destinées à un temps d'adaptation et 70 heures d'individualisation du parcours d'évolution professionnelle.

## 4. La voie de l'apprentissage

### 4.1 Conditions d'accès et statut de l'apprenti

**La formation peut se faire dans le cadre d'une alternance par la voie de l'apprentissage en se rapprochant d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) après avoir signé un contrat d'apprentissage. Les entreprises concernées relèvent du secteur sanitaire et social, privé ou associatif.**

Cela concerne seulement **les jeunes âgés de plus de 17 ans et moins de 30 ans dans l'année d'entrée en formation, titulaires obligatoirement des baccalauréats ASSP, SAPAT, ou de la mention complémentaire d'aide à domicile ou du diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social.**

Il est impératif d'être **en règle vis-à-vis des vaccinations obligatoires** comme l'exige l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant et l'Arrêté du 22 août 2013 fixant les conditions d'immunisation.

L'IFAS de Thionville organise une formation par apprentissage à la demande de la Région Grand Est. Elle dispose de 20 places et organise sa formation en décalage par rapport à la formation aide-soignante en cursus complet. Ainsi elle adapte sa formation à la population d'apprenants en apprentissage ayant signé un contrat avec un employeur. Cette organisation permet à l'apprenti d'être au maximum en immersion chez son employeur, tout en suivant une formation diplômante.

L'apprenti est un jeune travailleur, titulaire d'un contrat de travail d'une durée au moins égale à la durée de formation, qui donne à l'apprenti le statut de travailleur, le droit à un salaire et lui permet de suivre une formation professionnelle par alternance.

Le temps consacré à sa formation est compris dans le temps de travail et est rémunéré.

L'apprenti bénéficie des mêmes droits (notamment congés, protection maladie, maternité, accidents de travail) que les salariés d'une entreprise : cinq semaines de congés payés / an, congé supplémentaire de cinq jours ouvrables, couverture sociale « maladie, accidents du travail,... » assurée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dont il relève, maintien des allocations familiales, sous réserve que son salaire ne dépasse pas 55% du SMIC.

Il est soumis à la visite médicale d'embauche obligatoire.

En cas d'échec à l'examen, l'apprenti a la possibilité de proroger son contrat de travail, avec le même employeur ou en changeant d'entreprise.

L'apprenti perçoit un salaire déterminé selon un pourcentage du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de l'année de formation.



L'âge de l'apprenti	Année de formation
- 18 ans	27% du SMIC
18 / 20 ans	43% du SMIC
21 / 25 ans	53% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC

Le statut particulier d'apprenti lui permet de bénéficier :

- d'une aide financière versée par la Région Grand Est : pour la restauration, s'il déjeune au restaurant scolaire lorsqu'il est en formation au CFA ; au transport, indemnité kilométrique entre le domicile de l'apprenti et le CFA.
- de la carte d'étudiant des métiers (anciennement appelée « Carte Nationale de l'Apprenti » lui permettant, durant toute la durée du contrat, de bénéficier de réductions tarifaires identiques à celles des étudiants de l'enseignement supérieur, accès aux restaurants universitaires, accès aux hébergements universitaires, accès aux cinémas / théâtre / sports...

#### 4.2 L'enseignement théorique et clinique pour les apprentis : MCAD / DAES – BAC SAPAT – BAC ASSP

L'ensemble de la formation comprend 11 semaines soit 875 heures maximum (baccalauréat SAPAT) d'enseignement théorique et clinique et 14 semaines de stage (baccalauréat SAPAT). La formation débute le **05 octobre 2020**.

**La présence à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

La formation est dispensée sur la base de 35 heures par semaine.

Les élèves bénéficient de 5 semaines de congés payés par leur employeur à programmer auprès de l'employeur.

Voir cadrage programmatique annexes 8 et 9.

Modules enseignés	MCAD DEAVS (DEAES)		BAC SAPAT		BAC ASSP	
	Formation théorique	Formation pratique	Formation théorique	Formation pratique	Formation théorique	Formation pratique
<b>Semaine d'intégration</b>	35 h		35 h	14 semaines pour l'ensemble de la formation	35 h	12 semaines pour l'ensemble de la formation
<b>Module 2</b> Etat clinique d'une personne	70h	4 semaines	70h		70h	
<b>Module 3</b> Soins	175h	8 semaines	175h		175h	
<b>Module 5</b> Communication- Relation			70 h		70 h	
<b>Module 6</b> Hygiène des locaux hospitaliers	35 h	2 semaines	35 h			
<b>Module 8</b> Organisation du travail	35 h					
<b>Total heures</b>	350 h	490h	385h	490h	350h	420h

#### 4.3 Les évaluations pour les élèves en apprentissage

Les modalités d'évaluations des modules 2-3-5-6-8 sont les mêmes que pour les élèves en cursus complet selon les particularités des élèves en cursus d'apprentissage.

MCAD ou DEAVS (nouvel intitulé : Diplôme d'Etat Accompagnement Educatif et Social) : évaluations écrites pour les modules 2, 6 et 8 et pratique en stage pour le module 3 ainsi que les compétences 2, 3 et 6 en stage,

BAC PRO ASSP : évaluations écrites pour les modules 2 et 5 et pratiques en stage pour le module 3 ainsi que les compétences 2, 3 et 5 en stage,

BAC PRO SAPAT : évaluations écrites pour les modules 2, 5 et 6 et pratiques en stage pour le module 3 ainsi que les compétences 2, 3 et 5 en stage.

Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation et de validation des modules de formation

MODULES	ÉPREUVES	MODALITÉS complémentaires	NOTATION	CONDITIONS DE validation du module
2	Une épreuve écrite : - une série de questions (QROC et/ou QCM)	Durée : 1 heure 30. Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
3	Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne.		Sur 30 points : - participation DDS sur 10 points. - réalisation du ou des soins sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 15 sur 30 sans note inférieure à 8 sur 20 à la réalisation des soins. Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.
5	Une épreuve écrite et orale : - formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage. - argumentation orale du document	Travail personnel. Durée de l'oral : 20 min maximum.	Sur 20 points : - document écrit sur 12 points. - argumentation orale sur 8 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
6	Une épreuve écrite : Une série de questions (QROC et/ou QCM)	Durée : 1 heure. Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
8	Une épreuve écrite : - un cas concret présentant un contexte de travail.	Durée : 1 heure. Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

## X. QUELQUES REPERES ...

### 1. Salle informatique

Ouverture sur demande auprès des formateurs, mise à disposition de la clé, sous réserve de disponibilité de la salle.

### 2. Le secrétariat dans les locaux de l'IFAS

- Les secrétaires reçoivent les élèves :
  - Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 16h00.
  - Durant les périodes de stage, les horaires sont identiques
- Mme Sandra CLOIX est référente de la promotion IFAS, Les élèves s'adressent à leur secrétaire de promotion qui assure le suivi de celle-ci durant l'année de formation.
- Les secrétaires sont joignables par téléphone de 8h00 à 17h00 excepté le vendredi de 8h00 à 16h00.  
Téléphone : 03.82.55.85.29 Fax : 03.82.55.89.97 Mail : [sec-ifs-th@chr-metz-thionville.fr](mailto:sec-ifs-th@chr-metz-thionville.fr)
- Pour le dépôt d'un simple document, une boîte aux lettres est à la disposition des élèves devant le secrétariat. Le courrier sera relevé le matin et l'après-midi.
- Le secrétariat délivre les différents certificats en lien avec la scolarité. Pour leurs démarches, les élèves respecteront l'organisation définie ci-dessus.

### 3. La communication interne

Les planifications et les documents institutionnels font l'objet d'un affichage pour les élèves aides-soignants et les partenaires de la formation. Les formateurs utilisent le logiciel BL.Scolarité© pour la planification des enseignements.

L'IFAS dispose de moyens de communication :

- Annuaire interne au CHR Metz-Thionville
- Panneaux d'affichage
- Site Internet [www.ecolesantemetz.com](http://www.ecolesantemetz.com) où sont disponibles les plannings prévisionnels et autres informations
- Une boîte aux lettres est à votre disposition devant le bureau de votre responsable pédagogique.
- Joindre les formateurs référents pédagogiques chargée de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'IFAS, des enseignements et du suivi pédagogique :

Madame Laurence CAVALIERI : au poste 03 82 55 85 28 ou de préférence par mail : [l.cavalieri@chr-metz-thionville.fr](mailto:l.cavalieri@chr-metz-thionville.fr)

Madame Judith KLODZINSKI : au poste 03 82 55 87 75 ou de préférence par mail : [j.klodzinski@chr-metz-thionville.fr](mailto:j.klodzinski@chr-metz-thionville.fr)

### 4. Restauration

Les élèves peuvent bénéficier du self du CHR pendant les périodes de stages selon les conditions fixées dans le règlement intérieur, pendant les périodes de cours entre 12h00 et 12h45 (Self de Bel-Air). Une carte repas est distribuée pour l'année à chaque élève en début de formation, sous caution de 2€. Elle est à rendre à la fin de formation.

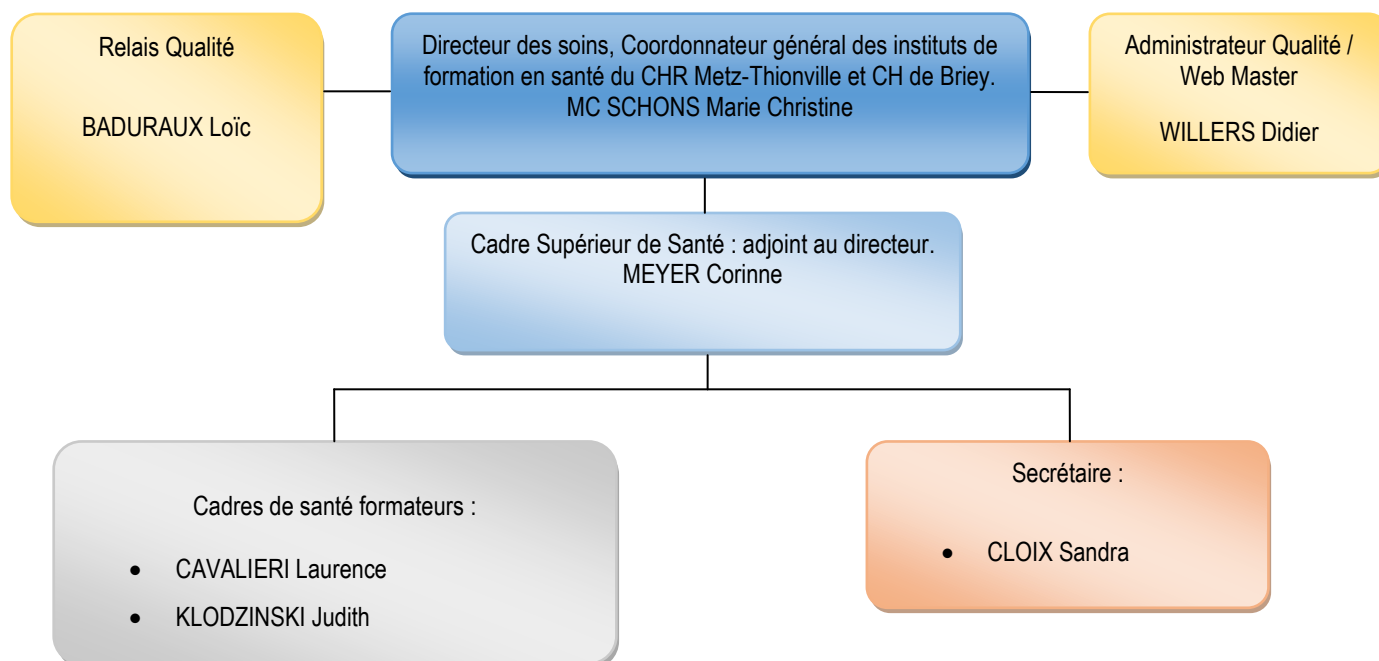
## XI. ANNEXES

- Annexe 1**            **Organigramme IFSI / IFAS CHR Metz-Thionville - Site de Thionville**
- Annexe 2**            **Lettre d'engagement relatif à la politique qualité**
- Annexe 3**            **Cartographie démarche qualité**
- Annexe 4**            **Le suivi pédagogique**
- Annexe 5**            **L'accompagnement de stage**
- Annexe 6**            **L'activité du maintien du lien social : « Animation auprès de personnes âgées »**
- Annexe 7**            **Fiche récapitulative des modes d'évaluation des modules**
- Annexe 8**            **Cadrage programmatique de l'année de formation 2019/2020 cursus complet**
- Annexe 9**            **Cadrages prévisionnels programmatiques des élèves en formation par apprentissage, Bac SAPAT et ASSP, MCAD / DEAES, et contrats de professionnalisation AMAPA**

## **Annexe 0 : PRA : Plan de Reprise d'Activité**

Cf : site Internet des Ecoles en Santé.

## **Annexe 1 : Organigramme IFSI / IFAS CHR Metz Thionville - site de Thionville**



☎ Téléphone : 03-82-55-85-29  
✉ Adresse mail: [sec-ifs-iifas-th@chr-metz-thionville.fr](mailto:sec-ifs-iifas-th@chr-metz-thionville.fr)  
✉ Adresse postale: IFAS – CHR Bel Air  
1-3 rue du Friscaty – BP 60327  
57126 THIONVILLE Cedex

## Annexe 2 : Lettre d'engagement relatif à la politique qualité

### Politique Qualité des Ecoles et Instituts de Formation en Santé du Centre Hospitalier Régional METZ-THIONVILLE et du Centre Hospitalier BRIEY

---

#### 1. Objet social des Ecoles et Instituts de formation en Santé de la Coordination du CHR de Metz-Thionville et du CH Briey

La démarche qualité est un enjeu stratégique dans le monde de la santé. Il est nécessaire pour nos structures de formation de disposer de tous les outils permettant de démontrer et d'assurer cette qualité.

De fait, la politique qualité des Ecoles et Instituts de formation en santé de la coordination du CHR de Metz-Thionville et CH de Briey<sup>7</sup>, se fonde-t-elle, sur la satisfaction de nos clients, usagers, professionnels, dans le respect des exigences des instances et administrations avec lesquelles nous collaborons, afin de mettre à disposition des établissements de santé et de la population, des professionnels compétents dans le respect des délais prévus par la réglementation.

La vocation des Ecoles et Instituts de formation en santé de la coordination du CHR de Metz-Thionville et CH de Briey est de former des professionnels de santé<sup>8</sup> autonomes, responsables, réflexifs, et capables d'un haut niveau de qualité dans leurs pratiques, capables d'interroger leurs pratiques soignantes et de remettre à jour leurs acquis en fonction de l'évolution des sciences et des techniques. Ceci nécessite la mise en place par la direction d'une politique managériale structurée reposant sur des équipes opérationnelles performantes et sûres.

Afin de permettre à la coordination des Ecoles et Instituts de formation en santé de se développer, nos équipes de direction gestionnaires ont besoin de se concentrer sur les questions stratégiques plutôt qu'opérationnelles.

Par conséquent, nous posons la culture de la responsabilisation comme postulat, signifiant que notre personnel est en autorégulation.

#### 2. Ligne directrice du système de management de la qualité

L'application de la politique qualité est directement liée aux compétences de nos enseignants, formateurs, experts et à l'environnement technique et technologique du lieu de formation.

Afin de répondre aux attentes de nos clients régionaux et nationaux et de pérenniser le développement des structures de formation, nous nous engageons depuis le début de l'année 2013 dans une démarche qualité basée sur la norme ISO 9001.

Ainsi, pour que nos organisations excellentes obtiennent, maintiennent ou dépassent les attentes de toutes nos parties prenantes, j'ai choisi, en tant que Directeur des neuf structures de formation paramédicale, d'orienter ma politique qualité vers la satisfaction des clients et le développement d'une dynamique d'amélioration continue de la qualité.

Cette politique qualité prend en compte les niveaux de performance attendus de tous les clients et partenaires, depuis nos activités pour répondre aux exigences réglementaires, jusqu'aux besoins des établissements de santé, des usagers, ainsi qu'aux besoins des personnes qui font confiance à nos Instituts, Ecole de spécialité et Ecoles en Santé de la coordination du CHR de Metz-Thionville et CH de pour se professionnaliser.

#### 3. Politique qualité et objectifs stratégiques

Pour obtenir des niveaux remarquables de performance et atteindre ces objectifs qualité de manière régulière et sûre, la politique engagée s'appuie sur la mise en place d'un système de management de la qualité performant permettant d'évaluer la satisfaction de nos clients, de maîtriser tous les processus de notre démarche de formation depuis l'accueil des candidats aux épreuves de sélection dans les Ecoles et Instituts de Formation en Santé, jusqu'à la diplomation.

L'amélioration de la qualité vise à garantir et maintenir un haut niveau dans les études, en lien avec l'évolution des pratiques soignantes conformément à l'évolution des sciences et des techniques. Elle s'appuie sur des axes politiques forts :

- **Un axe « cœur de métier »** visant à développer les compétences nécessaires au futur professionnel en santé.
- **Un axe « support à l'acquisition des compétences »** décliné pour les étudiants/élèves et les formateurs.
- **Un axe « valorisation »** centré sur l'analyse de la valeur ajoutée.

---

<sup>7</sup>Les Ecoles et Instituts de formation en santé de la coordination du CHR Metz-Thionville et CH Briey regroupent 9 Instituts et Ecoles

<sup>8</sup> Auxiliaires Puéricultrices, Aides-Soignants, Infirmiers diplômés d'Etat, Puéricultrices, Préparateurs en Pharmacie

## Axe cœur de métier, il porte sur :

- L'utilisation des TIC (*technologies de l'information et de la communication*) partie intégrante des formations, il s'agit de propositions de contenus de cours à partir de ressources numériques et supports multimédia (*diaporamas, vidéos numériques, blogs, forums, photographies...*),
- Les activités pédagogiques interactives incluant des travaux en groupe sur mannequins de simulation haute fidélité en partenariat avec le laboratoire CUESIM<sup>9</sup> de la faculté de médecine du CHU de Nancy
- La mise à disposition des étudiants de cours en ligne sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) de l'Université de Lorraine dont le but est de proposer des contenus pédagogiques des UE<sup>10</sup> à contribution universitaire concernant : Sciences Humaines, Sociales et Droit – Sciences Biologiques et Médicales – Méthodes de Travail
- L'adaptation de l'organisation pédagogique afin de permettre aux étudiants d'accéder à la BU<sup>11</sup> de l'université et participer aux ateliers qui sont organisés par les bibliothécaires
- Le développement de compétences des étudiants dans un domaine d'expertise et l'ouverture au monde professionnel en permettant, dans le cadre de l'organisation pédagogique, la participation à des congrès et manifestations thématiques à orientation sanitaire et sociale durant la formation.

## Axe support à l'acquisition des compétences pour les étudiants et pour les formateurs

### Pour les étudiants :

- améliorer de manière constante et mesurable la performance de nos processus d'apprentissage en offrant aux apprenants une diversification et une alternance des modalités de formation. Elle s'appuie en particulier sur l'alternance entre les terrains de stage et l'institut de formation
- développer l'enseignement en informatique pour permettre aux étudiants d'acquérir le niveau PIX et valider le certificat dans un délai de 3 ans
- développer, dans un délai de 5 ans, les aptitudes des étudiants à communiquer en anglais, dans un contexte professionnel, à l'oral et à l'écrit et les préparer à passer le test « Linguaskill » qui prouve un niveau d'anglais aux recruteurs/employeurs/dans l'enseignement supérieur.
- développer la formation au langage des signes dans le cadre de la prise en charge du handicap
- développer des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour initier de nouvelles compétences permettant de :
  - travailler dans un environnement numérique évolutif et utiliser des logiciels professionnels (*dossier patient informatisé*)
  - traiter, produire et diffuser des documents numériques
  - respecter les règles de sécurité et confidentialité du numérique
  - rechercher, traiter et utiliser des informations professionnelles
  - communiquer, collaborer et travailler en réseau à distance
  - participer à des projets de télémédecine
  - engager les étudiants dans une démarche de travail en réseaux.
- permettre l'acquisition de ces nouvelles compétences en facilitant l'accès pour les étudiants et l'équipe pédagogique à Internet.

### Pour l'équipe pédagogique

- initier et encourager l'utilisation des moyens pédagogiques offerts par l'environnement numérique, cours en ligne sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) de l'Université de Lorraine
- pérenniser et développer les actions de formation continue assurées par les formateurs :
  - formation au tutorat
  - formation aux aspirations endo-trachéales

---

<sup>9</sup> « Centre Universitaire d'enseignement et de simulation médicale »

<sup>10</sup> « Unités d'Enseignement »

<sup>11</sup> « Bibliothèque Universitaire »

- préparation des candidats à l'entrée dans les Instituts et Ecoles
- pratiques simulées dans les différents domaines d'expertise des formations en santé (pharmacie, maïeutique, pédiatrie, médecine, chirurgie, réanimation, personnes âgées...)
- adaptation à l'emploi

#### **Axe valorisation pour**

- innover afin de conforter notre position d'acteur du développement d'un potentiel de recherche dans le domaine des soins et pratiques professionnelles aux côtés des professionnels paramédicaux hospitaliers, dans le but de faire avancer la recherche au bénéfice des patients
- participer à la recherche paramédicale en développant l'axe de recherche en partenariat avec le terrain et s'inscrire au côté des paramédicaux au PHRIP<sup>12</sup>
- communiquer pour convaincre par la mise en place d'une politique interne et externe de communication et de marketing performante et réactive et une évaluation permanente de son efficacité
- valoriser la recherche des étudiants par la mise en ligne sur la plateforme de diffusion des thèses et mémoires numériques de l'université de Lorraine (HAL) des travaux retenus par une commission de choix des TFE et TIP<sup>13</sup>
- développer les mobilités académiques des étudiants et des enseignants dans le cadre d'ERASMUS.

#### **4. Engagement de la Direction**

Je m'engage personnellement à apporter tout mon appui, depuis les ressources humaines qualifiées, jusqu'aux moyens matériels nécessaires à cette politique qualité. Je tiens à m'assurer personnellement que le système de management de la qualité est mis en œuvre et amélioré.

Je confirme la nomination de Danièle REATO, Elodie ALLENBACH, Olga SCHMITT, Véronique MELEY, Sandrine STAHL, Nadine BARTHEL comme relais qualité, assistés du comité de pilotage composé de Didier WILLERS coordonnateur qualité.

Les missions des relais qualité sont de développer, mettre en œuvre, entretenir, améliorer et vérifier les processus du système qualité, et me représenter auprès des partenaires internes et externes pour tous les sujets concernant l'assurance de la qualité, de sensibiliser le personnel aux exigences des clients, de développer l'esprit qualité, et animer le système qualité des Ecoles et Instituts de Formation en santé de la coordination et rendre compte de son fonctionnement.

Je demande à l'ensemble du personnel de nos Ecoles et Instituts de formation de s'impliquer dans la démarche qualité afin d'assurer la réussite de la politique engagée, et d'obtenir la certification ISO 9001, en 2020.

Je compte sur l'engagement personnel de chacun des membres des équipes pour développer cet état d'esprit qualité auprès de nos clients directs ou indirects et assurer notre mission de former des professionnels compétents.

#### **Les directives de travail pour atteindre l'ensemble des objectifs sont**

- identifier les processus qui ont un impact sur la qualité de nos prestations afin d'en maîtriser tous les risques
- définir pour chacun de ces processus des objectifs mesurables avec des indicateurs d'avancement ou de résultat
- élaborer et appliquer les procédures et instructions nécessaires pour assurer la régularité de nos méthodes de travail, au-delà des compétences développées par chaque membre de nos équipes
- traiter systématiquement chaque dysfonctionnement et mettre en œuvre des actions correctives et préventives.
- accorder autant d'importance au résultat des actions qu'au respect de nos règles de bonnes pratiques

Metz le : 09/04/2019

Madame le DIRECTEUR GENERAL

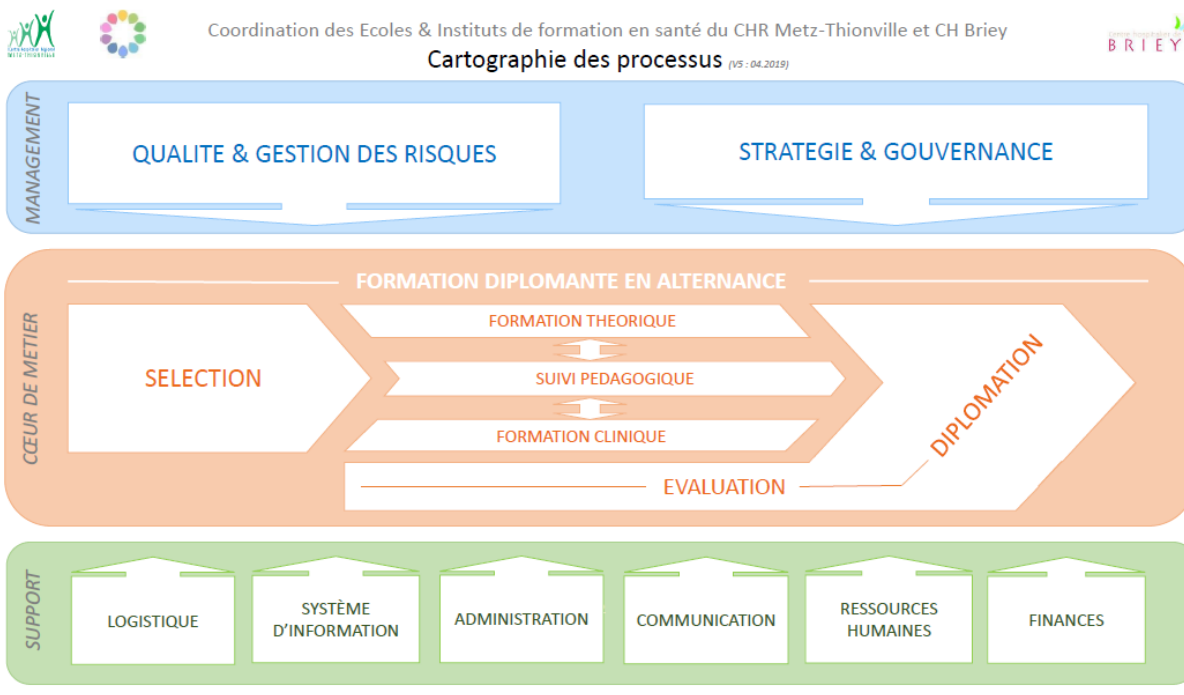
Madame MC.SCHONS  
 Coordonnateur général des Ecoles en Santé  
 CHR de Metz-Thionville et CH de Briey

<sup>12</sup> Programme hospitalier de recherche infirmière et paramédical

<sup>13</sup> « Travail de fin d'Etude et Travail d'Intérêt Professionnel »



### Annexe 3 : Cartographie Démarche Qualité



### Annexe 4 : Le suivi pédagogique

C'est une méthode pédagogique au service de l'individualisation du parcours de formation de l'élève aide-soignant. Le suivi pédagogique personnalisé est instauré par les formatrices de l'IFAS au cours d'entretiens individualisés. Les entretiens de suivi pédagogique ont pour finalité :

Pour l'élève de :

- se situer dans sa formation
- identifier ses points forts
- identifier les zones de progrès
- participer à la construction de son projet professionnel

Pour l'équipe pédagogique de :

- mettre à disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage
- accompagner les élèves dans leur progression
- valoriser leurs acquis
- repérer les zones de difficultés
- proposer des pistes de réajustement (Affectation de stage, soutien individualisé)

**Modalités d'organisation :**

- Chaque élève est suivi par la même formatrice tout au long de l'année.
- Chaque élève bénéficie d'au moins 2 entretiens individuels annuels obligatoires.
- D'autres entretiens sont organisés à la demande de l'élève ou de la formatrice.
- Chaque élève prépare l'entretien à l'aide d'un support écrit remis par l'équipe pédagogique.
- Les rencontres sont organisées sur les périodes de stage ou de cours par voie d'affichage ou sur demande.
- L'équipe pédagogique s'engage à assurer la confidentialité des entretiens.
- L'équipe pédagogique organise des temps de régulation avec la promotion et facilite la prise de parole par les délégués et les élèves.

## Thèmes à aborder pour la préparation des entretiens :

### Méthodes de travail :

- Gestion du temps
- Prise de notes
- Compréhension des consignes
- Méthodes de travail à domicile

### Participation en cours :

- Attitude
- Ponctualité
- Respect des intervenants
- Respect des élèves
- Participation active

### Relation avec la promotion des élèves AS :

- Ma place dans la promotion
- Ma participation, mon dynamisme
- L'intérêt que je donne aux travaux de groupe
- Mon engagement dans le projet de promotion

### Relation avec l'équipe pédagogique :

- Qualité de la communication
- Facilité pour trouver une personne ressource

### Relation avec les personnes soignées et leur entourage :

- Qualité de la communication
- Ma posture

### Relation avec l'équipe soignante en stage :

- Qualité de la communication
- Ma posture

Validation des modules : récapitulatif des validations « annexe 7 du projet pédagogique »

Acquisition des compétences en stage : récapitulatif des notes « annexe 7 du projet pédagogique »

## **Annexe 5 : L'accompagnement de stage**

### **A l'IFAS : préparation de stage :**

Un temps de préparation de stage est organisé par les formateurs de l'Institut par « spécificité » de stage : secteur gériatrie, médecine, chirurgie et santé mentale.

L'élève prend connaissance des objectifs de stage institutionnels et élabore ses objectifs personnels qu'il reporte sur la fiche correspondante du portfolio.

Des fiches d'identité de stage sont mises à disposition des élèves.

Les élèves prennent contact avec le cadre de santé ou le responsable du stage afin de se faire connaître et déterminer les horaires de la première semaine.

### **En stage :**

#### **Le 1<sup>er</sup> jour de stage**

L'élève présente son portfolio et sa fiche de validation des compétences en stage à la personne responsable de l'accueil et de l'encadrement des élèves, qui organise son stage en fonction des moyens offerts par le service (cf. référentiel de stages, protocoles de soins, objectifs du service).

#### **A mi-stage**

L'élève sollicite une évaluation auprès de son tuteur de stage avec en support, son carnet de stage et sa fiche de stage. Cette évaluation porte sur l'acquisition des compétences attendues.

#### **En fin de stage**

La personne responsable de la structure d'accueil de l'élève, en collaboration avec le tuteur et les personnes ayant effectivement encadré l'élève, l'évalue avec en support son portfolio, et procède à l'évaluation du stage sur la fiche d'évaluation des compétences.

### **Au retour de stage à l'IFAS : analyse des pratiques par spécificité de stage.**

Elle s'articule autour de l'atteinte des objectifs, de l'analyse des pratiques professionnelles, de la construction de l'identité professionnelle. L'élève doit apporter son portfolio pour le TD retour de stage et préparation aux objectifs des stages suivants.

Elle est assurée par les formateurs de l'institut.

## **Annexe 6 :L'activité du maintien du lien social : « Animation auprès de personnes âgées »**

### **1. Cadre législatif : référentiel D.E.A.S. (arrêté du 22/10/2005) :**

#### **Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne**

Compétence : accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.

Stimuler la personne, lui proposer des activités contribuant à maintenir son autonomie et à créer du lien social.

Préparation au raisonnement clinique : observation, recueil de données, analyse de la situation et action à mettre en place.

#### **Module 5: Relation- communication**

Compétence : établir une compétence adaptée à la personne et son entourage

#### **Module 7 : Transmission des informations**

Compétence : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins

#### **Module 8 : Organisation du travail**

Compétence : Organiser son travail dans une équipe pluri-professionnelle

### **2. Finalité**

Réaliser une activité de maintien du lien social et de stimulation dans le projet de vie de la personne âgée.

### **3. Responsables**

- Mme SCHMITT Fabienne
- Mme CAVALIERI Laurence
- Mme KLODZINSKI Judith
- Cadres de Santé Formateurs

**Annexe 7 : Fiche récapitulative des modes d'évaluation des modules**

Nom et prénom de l'élève :

Epreuves	Conditions de validation	Vos Résultats
<b>Module 1</b>		
<u>Ecrit</u> : QCM ou QROC /8points Cas concret /12 points  <u>MSP</u> : Soins /12points DDS /8points	Note $\geq 20/40$ à l'ensemble des 2 épreuves sans note $< 8/20$ à l'une d'entre elles	<u>Ecrit</u> : QCM ou QROC : Cas concret :  <u>MSP</u> : Soins : DDS :  <u>Total</u> :
<b>Module 2</b>		
<u>Ecrit</u> : /20 points	Note $\geq 10/20$	Validé ou non validé
<b>Module 3</b>		
<u>MSP</u> : Soins /20 DDS /10	* Note $\geq 15/30$ sans note $< 8/20$ à la réalisation des soins * Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou équivalent	<u>MSP</u> : Soins : DDS : <u>Total</u> : AFGSU :
<b>Module 4</b>		
Epreuve pratique /20 points	Note $\geq 10/20$ :	Validé ou non validé
<b>Module 5</b>		
Epreuve orale /8 points Epreuve écrite : /12 points	Note $\geq 10/20$ pour l'ensemble des épreuves	Validé ou non validé
<b>Module 6</b>		
Epreuve écrite /20 points	Note $\geq 10/20$	Validé ou non validé
<b>Module 7</b>		
Epreuve écrite ou orale : /20 points	Note $\geq 10/20$	Validé ou non validé
<b>Module 8</b>		
Epreuve écrite : /20 points	Note $\geq 10/20$	Validé ou non validé



**Annexe 9 : Cadrages programmatiques des élèves en formation complète, par apprentissage bac ASSP, MCAD / DEAVS VAE et partiels DEAMP Promotion 2020-2021**

Programmation formation aides-soignantes en cursus complet						Promotion 2020 - 2021									
													30/06/2020		
	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	janv.-21	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	juillet			
1		Module 1	Module 1	STAGE 1 Suite	STAGE 2 du 23/11 au 18/12	FERIE		Module 3	STAGE 4 du 22/03 au 16/04 Fériés les 02/04 04/04 et 05/04	FERIE	Module 7	Fin STAGE 6	Légende	HEURES	
2		Module 1	Module 1			Module 3		Module 7							
3		Module 1				Module 3		Module 7							
4		Module 4				Module 3		Module 7		FIN DE FORMATION	Module 1				140
5			Module 8			Module 2		Module 7			Module 2				70
6			Module 5			Module 2					Module 3				175
7		Module 1	Module 5			Module 2					Module 4				35
8		Module 4	Module 5			Module 2					Module 5				70
9		Module 1	Module 5								Module 6				35
10		Module 1									Module 7				35
11		Module 1									Module 8				35
12			Module 6								Employeur				595
13			Module 6			STAGE 3 du 01/02 au 26/02	JURY DEAS	STAGE							
14		Module 1	Module 6				Vacances								
15		Module 1	Module 6												
16		Module 1	Module 6	Module 2			STAGE 5 du 03/05 au 28/05 Fériés les 8/04, 13/04 et 24/04								
17		Module 4		Module 2											
18		Module 1		Module 2											
19				Module 2			Module 5	Module 5							
20				Module 2				Module 8							
21		Module 1						Module 8							
22		Module 1			VACANCES FIN ANNEE			Module 8							
23		Module 4	STAGE 1 Du : 19/10 au 13/11 2 Fériés : les 1er et 11 novembre					Module 8							
24		Module 1		STAGE 2 du 23/11 au 18/12	FERIE	Module 3									
25		Module 1			FERIE	Module 3									
26						Module 3									
27						Module 3									
28		Module 1				Module 3									
29		Module 4			Module 3										
30		Module 1			VACANCES FIN ANNEE										
31								Module 7							
TOTAL heures de cours	0	161	84	35	0	140	0	105	35	7	28	0	595		
Total heures de stage	0	0	70	112	98	0	140	56	84	140	126	14	840		
Total heures	0	161	154	147	98	140	140	161	119	147	154	14	1435		

Programmation formation aides-soignantes par apprentissage ASSP : 2-3-5 Promotion 2020 - 2021																															
	Octobre	Novembre	Décembre	janv.-21	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre																	
1		FERIE	STAGE 1 du 23/11 au 18/12	EMPLOYEUR		Module 3			EMPLOYEUR	Fin STAGE 2				Fin de formation	Légende	HEURES															
2		Module 2				Module 3				Module 3																					
3		Module 2				Module 3				Module 3																					
4		Module 2				Module 3				Module 3																					
5	Module 5	Module 2				Module 3				Module 3																					
6	Module 5	Module 2																													
7	Module 5																														
8	Module 5					Module 3				Module 3																					
9	Module 5					Module 3				Module 3																					
10						Module 3				Module 3																					
11		EMPLOYEUR	Module 3	Module 3																											
12			Module 3	Module 3																											
13			Module 3	Module 3																											
14	EMPLOYEUR		Module 3	Module 3																											
15			Module 3	Module 3																											
16			Module 3	Module 3																											
17			Module 3	Module 3																											
18		EMPLOYEUR	Module 3	Module 3																											
19	Intégration 1		Module 3	Module 3																											
20	Intégration 2		Module 3	Module 3																											
21	Intégration 3		Module 3	Module 3																											
22	Intégration 4		Module 3	Module 3																											
23	Intégration 5																														
24		STAGE 1 du 23/11 au 18/12	EMPLOYEUR			EMPLOYEUR			STAGE 2 du 07/06 au 02/07	EMPLOYEUR																					
25																	Module 3	Module 3													
26	Module 2																Module 3	Module 3													
27	Module 2																Module 3	Module 3													
28	Module 2																Module 3	Module 3													
29	Module 2																Module 3	Module 3													
30	Module 2																														
31																															
TOTAL heures de cours	105																35	0	105	0	105	0	0	0	0	0	0	0	350		
Total heures de stage	0																42	98	0	0	0	0	0	119	21	0	0	140	420		
Total heures	105	77	98	105	0	105	0	0	119	21	0	0	140	770																	



Programmation formation aides-soignantes par apprentissage : MCAD 2-3-6-8 Promotion 2020 - 2021

30/06/2020

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	janv.-21	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre			
1				FERIE				Module 3				Fin stage 2				Fin de formation	Légende	HEURES	
2				Module 2				Module 3			EMPLOYEUR								
3				Module 2				Module 3										Intégration 1	35
4				Module 2				Module 3										Module 2	70
5			Module 8	Module 2				Module 3										Module 3	175
6				Module 2														Module 6	35
7			EMPLOYEUR															JURY DEAS	35
8								Module 3	EMPLOYEUR										350
9								Module 3										Employeur	
10								Module 3										STAGE	
11								Module 3										Vacances	
12			Module 6		STAGE 2 du 07/12 au 18/12			Module 3											
13			Module 6		Compétence 6		EMPLOYEUR	Module 3											
14			Module 6					Module 3											
15			Module 6					Module 3		EMPLOYEUR									
16			Module 6																
17																			
18																			
19			Intégration 1	STAGE 1 du 09/11 au 04/12				Module 3			STAGE 3 du 07/06 au 02/07	EMPLOYEUR							
20			Intégration 2	Compétence 2				Module 3											
21			Intégration 3					Module 3											
22			Intégration 4					Module 3											
23			Intégration 5																
24																			
25								Module 3											
26			Module 2			EMPLOYEUR		Module 3											
27			Module 2					Module 3											
28			Module 2					Module 3											
29			Module 2					Module 3											
30			Module 2					Module 3											
31																			
TOTAL heures de cours			105	35	0	105	0	70	35	0	0	0	0	0	0	350			
Total heures de stage			0	112	98	0	0	0	0	0	126	14	0	0	140	490			
Total heures			105	147	98	105	0	70	0	0	126	14	0	0	140	840			

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DE LA FORMATION AIDE SOIGNANTE DEAMP 2-3-6											30 juin 2020		
	Octobre	Novembre	Décembre	janv.-21	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet			
1		FERIE		EMPLOYEUR		Module 3	STAGE 3 du 22/03 au 16/04 Fériés les 02/04 04/04 et 05/04	EMPLOYEUR	EMPLOYEUR		Légende	HEURES	
2		Module 2	Module 3			Module 3				Intégration 1			35
3		Module 2	Module 3			Module 3				Module 2			70
4		Module 2	Module 3			Module 3				Module 3			175
5		Module 2	Module 3			Module 3				Module 6			35
6		Module 2	Module 3			Module 3				Fin de formation			JURY DEAS
7			EMPLOYEUR			Module 3	EMPLOYEUR	EMPLOYEUR		Employeur			
8						Module 3			STAGE				
9						Module 3			Vacances				
10						Module 3							
11						Module 3							
12	Module 6	STAGE 1 du 09/11 au 04/12 Compétence 2				Module 3							
13	Module 6					Module 3							
14	Module 6					Module 3							
15	Module 6					Module 3							
16	Module 6					Module 3							
17						Module 3							
18				Module 3									
19	Intégration 1			Module 3									
20	Intégration 2			Module 3									
21	Intégration 3			Module 3									
22	Intégration 4			Module 3									
23	Intégration 5			Module 3									
24													
25				Module 3									
26	Module 2			Module 3									
27	Module 2			Module 3									
28	Module 2			Module 3									
29	Module 2			Module 3									
30	Module 2			Module 3									
31													
TOTAL heures de cours	70	35	0	105	0	70	0	7	28	315			
Total heures de stage	0	112	28	0	140	56	84	0	0	420			
Total heures	70	147	28	105	140	126	84	7	28	735			

**PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DE LA FORMATION AIDE SOIGNANTE VAE + DEAVF 2-3-7 11 juin 2020**

	Octobre	Novembre	Décembre	janv.-21	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet		
1		FERIE		EMPLOYEUR		Module 3	STAGE 3 du 22/03 au 16/04 Fériés les 02/04 04/04 et 05/04		Module 7		Légende	HEURES
2		Module 2	Module 3			Module 7						
3		Module 2	Module 3			Module 7			Intégration 1	35		
4		Module 2	Module 3			Module 7			Module 2	70		
5		Module 2	Module 3			Module 3			Module 3	175		
6		Module 2	Module 3			Module 3			Module 7	35		
7									Fin de formation	JURY DEAS		
8			EMPLOYEUR		Module 3					Employeur		
9		STAGE 1 du 09/11 au 04/12 Compétence 2			Module 3					STAGE		
10					Module 3					Vacances		
11					Module 3							
12					Module 3							
13					Module 3	STAGE 2 du 01 /02 au 26/02						
14					Module 3							
15					Module 3							
16												
17							EMPLOYEUR					
18					Module 3							
19	Intégration 1	STAGE 1 du 09/11 au 04/12 Compétence 2		Module 3					EMPLOYEUR			
20	Intégration 2			Module 3								
21	Intégration 3			Module 3								
22	Intégration 4			Module 3								
23	Intégration 5											
24			EMPLOYEUR				STAGE 3 du 22/03 au 16/04 Fériés les 02/04 04/04 et 05/04	EMPLOYEUR				
25				Module 3								
26	Module 2			Module 3								
27	Module 2			Module 3								
28	Module 2			Module 3								
29	Module 2			Module 3								
30	Module 2											
31							Module 7					
TOTAL heures de cours	70	35	0	105	0	70	0	7	28	315		
Total heures de stage	0	112	28	0	140	56	84	0	0	420		
Total heures	70	147	28	105	140	126	84	7	28	735		

**PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DE LA FORMATION AIDE SOIGNANTE DEAVF 2-3-6-7-8 30 juin 2020**

	Octobre	Novembre	Décembre	janv.-21	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet		
1		FERIE		EMPLOYEUR		Module 3	STAGE 3 du 22/03 au 16/04 Fériés les 02/04 04/04 et 05/04	EMPLOYEUR	Module 7		Légende	HEURES
2		Module 2	Module 3			Module 7						
3		Module 2	Module 3			Module 7			Intégration 1	35		
4		Module 2	Module 3			Module 7			Module 2	70		
5	Module 8	Module 2	Module 3			Module 3			Module 3	175		
6	EMPLOYEUR	Module 2	Module 3			Module 3			Module 7	35		
7						Fin de formation			Module 6	35		
8						Module 3						
9				Module 3								
10				Module 3								
11				Module 3								
12	Module 6	STAGE 1 du 09/11 au 04/12 Compétence 2	EMPLOYEUR	Module 3	STAGE 2 du 01 /02 au 26/02	Module 3	EMPLOYEUR	EMPLOYEUR			JURY DEAS	
13	Module 6			Module 3		Module 3			Employeur			
14	Module 6			Module 3		Module 3			STAGE			
15	Module 6			Module 3		Module 3			Vacances			
16	Module 6			Module 3		Module 3						
17				Module 3		Module 3						
18				Module 3		Module 3						
19	Intégration 1			Module 3		Module 3						
20	Intégration 2	Module 3	Module 3	Module 8								
21	Intégration 3	EMPLOYEUR	EMPLOYEUR	Module 3	Module 8	Module 8	EMPLOYEUR					
22	Intégration 4			Module 3	Module 8							
23	Intégration 5			Module 3	Module 8							
24				Module 3	Module 8							
25				Module 3	Module 8							
26	Module 2			Module 3	Module 3	STAGE 3 du 22/03 au 16/04 Fériés les 02/04 04/04 et 05/04						
27	Module 2			Module 3	Module 3							
28	Module 2			Module 3	Module 3							
29	Module 2	Module 3	Module 3									
30	Module 2	Module 3	Module 3									
31							Module 7					
TOTAL heures de cours	112	35	0	105	0	70	28	7	28	385		
Total heures de stage	0	112	28	0	140	56	84	0	0	420		
Total heures	112	147	28	105	140	126	112	7	28	805		



